

Kerry Grasse : journée d'action pour sauver 77 emplois

Ça fait parler Presque un poste sur deux serait menacé au sein de l'entreprise qui emploie 176 personnes. En cause, un projet de restructuration du site souhaité par le groupe irlandais

Côté climat social, ça ne sent pas vraiment la rose du côté de Kerry Grasse. Paradoxal lorsqu'on sait que cette filiale du grand groupe irlandais éponyme, est spécialisée dans la fabrication des arômes alimentaires. Mais voilà, jeudi dernier, les 176 salariés qui œuvrent sur le site du Plan-de-Grasse ont appris qu'ils allaient être touchés par un vaste « projet de réorganisation ». Avec, à la clé, 77 licenciements.

Dur à digérer, d'autant que Kerry n'est implanté localement que depuis... décembre 2011, après avoir racheté la branche arômes de Cargill. « La raison évoquée de ce plan de restructuration, est la mauvaise rentabilité du site », nous dit Jean-Pierre Coget, délégué syndical CGT et secrétaire du comité d'entreprise. Quant à l'échéance de sa mise en application, elle se situe à très court terme puisque tout devra être réglé d'ici au 31 décembre 2012. « Dès janvier prochain, les lettres seront envoyées au personnel. »

30 millions de dettes cumulées

Au-delà de l'aspect économique du dossier, Kerry souhaite également opérer une recentralisation de l'activité. En clair, se séparer de certains services tels que le contrôle qua-



Le personnel de Kerry Grasse, inquiet pour la pérennité du site, observera aujourd'hui une journée d'action contre le plan de réorganisation prévu par la direction. (Photo A.B.-J.)

lité, la recherche et développement, la partie commerciale et administrative, pour ne garder sur le site que la production. Ce qui fait craindre à l'intersyndicale (CGT, CFDT, CFE, CGC et FO) une fermeture définitive qui pourrait intervenir assez rapidement.

« Ce que l'on sait, explique Jean-Pierre Coget, c'est que le projet de restructurer Kerry Grasse est le fruit de

neuf mois de réflexion. Lorsqu'ils ont acquis Cargill, les dirigeants avaient déjà en tête une réduction de l'effectif. De notre côté, nous avons demandé à plusieurs reprises les chiffres de rentabilité du site sans jamais obtenir de réponse. » De quoi faire douter les salariés... « La direction nous parle de 30 millions d'euros de dettes cumulées depuis 2009. Or, la société Kerry

n'est propriétaire des lieux que depuis fin 2011. Nous, on estime que l'on veut nous faire payer l'acquisition de Cargill. On sait aussi que depuis cette transaction, un site d'activité a été fermé aux États-Unis alors qu'il ne perdait pas d'argent. Là, il y a un peu plus de précautions de prises tout simplement parce qu'en France, la législation du travail n'est pas la même. »

Hier matin, un CE extraordinaire a lancé la procédure légale prévue pour tout plan de restructuration. Direction et représentants des salariés ont débattu longuement.

Une quinzaine de mutations envisagées

Et ces derniers ont appris que sur les 77 postes menacés, quelques-uns pour-

raient être relocalisés : 4 dans le Nord (tout en restant rattachés à Grasse), 8 à Turin en Italie et 3 au Royaume-Uni. Pas de quoi calmer les esprits...

Du côté dirigeant, on fait savoir que « le plan mis en œuvre est destiné à assurer le futur du site de Grasse en tant que site de référence pour la production d'arômes. Le groupe, nous explique le DRH, Rémi Tersi-guel, souhaite continuer à investir dans cette activité et transférer la majorité de l'activité recherche et développement vers d'autres sites. La société recherchera activement des solutions pour réduire les conséquences sociales de cette réorganisation. Des mutations vers d'autres sites seront proposées, des mesures d'accompagnement des salariés seront mises en œuvre, en application des lois en vigueur et des pratiques du groupe. »

Voilà pour la parole officielle de Kerry. Le personnel, lui, envisage plusieurs actions : une journée de cessation du travail aujourd'hui, une rencontre jeudi avec l'inspecteur du travail et une autre le 27 septembre avec la sous-préfète, en présence de la direction. Pour tous, un seul mot d'ordre : « Pas question de baisser les bras ! »

ÉRIC FAREL
efarel@nicematin.fr